

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

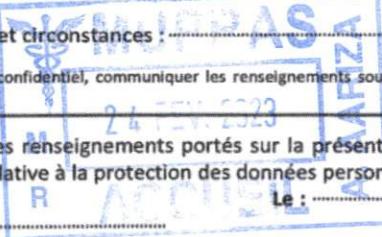
Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-786652

AKOUM

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 5221	Société : R A M		
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : K R A T I S A I D			
Date de naissance : 13.09.1959			
Adresse : 5 rue elhoudhoud Hay Tachk 2. Fez			
Tél. : 06 16 31 75 90	Total des frais engagés : 900,00 Dhs		
Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin : 			
Date de consultation : 09/02/2023			
Nom et prénom du malade : El Ghazi Chrigane Age: 41			
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input checked="" type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie : Nodules des			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.			
Fait à : R			
Signature de l'adhérent(e) : 			



EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 Dr. Houda ALAMI <small>MEDECIN SPECIALISTE EN RADILOGIE</small> <small>Tel : 05 35 62 41 11 - Fax : 05 35 65 07 37</small> <small>INPE : 141263202</small>	2021/02/23	2.60	600,00

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		AM	PC	IM	IV		

الدكتور خالد الحارثي

Docteur Khalid El Harti

اختصاصي في أمراض النساء والتوليد

Gynécologue - Obstétricien



INP: 141052662

ICE: 001610260000029 /

Fès le

09/02/2023

فاس في



طبيب سابقًا بقسم الولادة
بمستشفى الغسانى بفاس

Ancien Gynécologue à
la Maternité de l'Hôpital
Al Ghassani Fès

جراحة وأمراض النساء - الولادة
عقم الزوجين - أمراض الثدي
الفحص بالأمواج فوق الصوتية

"إكوجرافيا 3 و 4 أبعاد"

دوبليير بالألوان

الفحص بالمجهر الداخلي

الفحص المجهرى لعنق الرحم

Chirurgie et Maladies

Gynécologiques

Accouchement, Stérilité
du Couple, Sénologie

Echographie 3D et 4D

Doppler Couleur, Echo-scan

Coelioscopie Diagnostic

Colposcopie

Urgence et wathapp: 06.61.18.97.83

Rendez-vous : 05.35.65.06.69

شارع محمد الخامس إقامة سارة
الطباطق الثاني - فاس (بجاتب وفاء سلف)
46, Boulevard. Med. V Residence Sara
2ème Etage - FES (Acôté Wafa Salaf)



المساعدة الطبية
على الإنجاب
Fecondation
In Vitro

Mme EL GHAZI GHIZLANE

EXAMEN RADIOLOGIQUE

FAIRE SVP

NODULE SEN DROIT 23MM

MAMMOGRAPHIE



En cas d'urgence contacter :
La Clinique ARRAYANE

Lot 13 Pestigia Champ Course - Fès

PATIENT: **EL GHAZI GHIZLANE**

FES, le 09/02/2023

MEDECIN TRAITANT: **DR EL HARTI****Mammographie + Echographie mammaire****Indication :**

Patiante de 41 ans, admise pour exploration d'un nodule du sein droit mesurant 23 mm.

Résultat :**Mammographie bilatérale :**

- Les deux seins sont de type B.
- Opacité de contours irréguliers, spiculés par endroits et de forte tonalité, intéressant le QSE du sein droit près de la jonction des quadrants supérieurs, mesurant approximativement 24 x 15 mm et classée ACR 5.
- Deux opacités réniformes intéressant respectivement le prolongement axillaire et la région axillaire droite, correspondant à des formations ganglionnaires bien différenciées en échographie et classées ACR 2.
- 02 petites opacités nettement circonscrites, de tonalité hydrique et de contours partiellement masqués par la glande, intéressant respectivement la JQE et le QIE du sein droit, correspondant en échographie à deux petites lésions kystiques simples anéchogènes millimétriques et classées ACR 2.
- Absence de surcroit de densité au niveau des deux seins.
- Absence de foyer de microcalcification suspect.
- Respect du tissu graisseux sous cutané.
- Liseré cutané fin et régulier.

Echographie mammaire :

- L'exploration échographique objective la présence d'un volumineux nodule tissulaire intéressant le quadrant supéro-externe du sein droit, de contours irréguliers spiculés par endroits, d'échostructure hypoéchogène atténuante, une collerette hyperéchogène correspondant à l'infiltration mammaire péri-lésionnelle, mesurant approximativement 24 x 15 mm, correspondant à l'opacité sus-décrise en mammographie et classé ACR 5.
- Ganglion intra-mammaire de la jonction des quadrants inférieurs du sein droit siégeant approximativement à 2 cm du mamelon mesurant 5 x 5 mm et classé ACR 2.
- Ganglion intra-mammaire du prolongement axillaire droit mesurant 4 x 8 mm et classé ACR 2

T SVP

- Deux petites lésions kystiques simples intéressant respectivement la JQE et le QIE du sein droit, à paroi fine et régulière, à contenu anéchogène pur renforçant les échos en postérieur, mesurant chacune 4 x 6 mm, classées ACR 2.
- Absence d'autre lésion tissulaire nettement individualisable au niveau des différents quadrants des deux seins.
- Absence de collection au niveau des différents quadrants des deux seins.
- Respect du revêtement cutané.
- Absence d'adénomégalie axillaire suspecte en bilatérale.

Conclusion :

- ***Volumineux nodule tissulaire du QSE du sein droit mesurant 24 mm de grand axe et classé ACR 5 en écho-mammographie.***
- ***Deux ganglions intra-mammaires respectivement de la jonction des quadrants inférieurs et du prolongement axillaire droit classés ACR 2.***
- ***Deux petites formations kystiques simples millimétriques intéressant respectivement le QIE et la JQE du sein droit, classées ACR 2.***
- ***Écho-mammographie sans autre anomalie suspecte nettement individualisable par ailleurs, notamment au niveau du sein gauche.***

En vous remerciant de votre confiance





CENTRE DE
RADIOLOGIE
ARRAYANE

مركز الفحص بالأشعة الريان CENTRE DE RADIOLOGIE ARRAYANE

Dr. Houda Alami
Médecin Spécialiste en Radiologie

الدكتورة هدى علami
طبيبة اختصاصية في الفحص بالأشعة

Fès le 09/02/2023,

FACTURE N° 338/2023

PATIENT : EL GHAZI GHIZLANE

EXAMEN : MAMMOGRAPHIE+ECHOGRAPHIE MAMMAIRE

HONORAIRES : 600 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de:

SIX CENTS DH

ICE : 002306301000090

Signé :

CLINIQUE ARRAYANE
Dr. Houda ALAMI
MÉDECIN SPÉCIALISTE EN RADILOGIE
Tél. : 05 35 62 41 11 • Fax : 05 35 65 07 37
INDE : 14 1263202